

BRETAGNE / PAYS DE LOIRE
1&3, rue Jules Maillard de la Gournerie
CS 63901

35000 RENNES Cedex
02 99 27 87 90

xavier.le-calvez@fr.bureauveritas.com

**Centre Hospitalier Universitaire de
Rennes**

**2, Henri le Guilloux
35022 Rennes Cedex 9**

02 99 28 95 44

guy.debettignies@chu-rennes.fr

A l'attention de **M. Guy DE BETTIGNIES**

Copie à :

Réf. client :
Date de la commande : 07/02/2017
Rapport N°: PL_B32_2017-3-6_RDTA
Rapport établi le 31/05/2017



Cf. conclusions au § 1

RAPPORT de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante à intégrer au dossier technique amiante

Lieu d'intervention : PL_B32 - Pavillon Pointeau Adresse : 2, rue Henri Le Guilloux 35000 RENNES	Propriétaire Centre Hospitalier Universitaire de Rennes 2, Henri le Guilloux 35022 Rennes Cedex 9
Date du constat : 06/03/2017 En présence de : agent de sécurité de l'hôpital Le périmètre de repérage se limite aux zones concernée par le présent diagnostic. Ensemble des locaux. Toiture et extérieur	Donneur d'ordre Centre Hospitalier Universitaire de Rennes 2, Henri le Guilloux 35022 Rennes Cedex 9

Opérateur de
repérage

XAVIER LE CALVEZ

Signature



Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences ont été certifiées par Bureau Veritas Certification - 41, chemin des peupliers - BP58 - 69573 DARDILLY CEDEX
Certificat n° 2513564 délivré le 07/11/2012 et valable jusqu'au 06/11/2017

Compagnie d'assurance de Bureau Veritas : MSIG Insurance Europe AG (Ref. contrat : F210.16.0414).
Date de fin de validité : 31/12/2017

Laboratoire d'analyse des échantillons : CARSO – LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO – LSEHL)
321 avenue Jean Jaurès
69362 LYON CEDEX 07
N° d'accréditation COFRAC pour les analyses : 1-1531



Sommaire

1. Conclusions	3
1.1. Conclusion Générale	3
1.2. Matériaux et produits repérés contenant de l'amiante	4
1.3. Matériaux et produits repérés ne contenant pas d'amiante	5
1.4. Zones et Locaux Non Visités nécessitant des investigations complémentaires	9
1.5. Matériaux ou composants nécessitant des investigations approfondies	10
2. Objet de la mission	11
3. Textes de référence	11
4. Méthodologie du diagnostic	11
5. Conditions de la réalisation du repérage	13
5.1. Informations relatives aux conditions spécifiques du repérage	13
5.2. Récolement des données	14
5.2.1. Documents fournis par le client, disponibles le jour de la visite	14
5.2.2. Conclusion de ces documents	14
5.3. Ecart par rapport à la norme et au code de la santé publique	15
5.4. Démarches réglementaires en présence de matériaux amiantés	15
Annexe 1. : liste des locaux ou zones visités	17
Annexe 2. : composants de la construction identifiés	31
Annexe 3. : repérage des matériaux, matériaux, prélèvements et investigations	32
Annexe 4. : attestation(s) et certificat(s)	41
Annexe 5. : procès-verbal du laboratoire d'analyse d'échantillons	46
Annexe 6. : copie(s) de(s) rapport(s) antérieur(s)	49

1. Conclusions

1.1. Conclusion Générale



Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, des zones et locaux n'ont pu être visités. Ils doivent donc faire l'objet d'investigations complémentaires.

(Se reporter au paragraphe 1.4 : zones et locaux visités nécessitant des investigations complémentaires)



1.2. Matériaux et produits repérés contenant de l'amiante

Il n'a pas été repéré de matériau ou produit contenant de l'amiante

Etat de conservation :

- Matériaux de la liste A : l'état de conservation est défini par un score 1, 2 ou 3 en application des grilles d'évaluation définies réglementairement, 3 étant le moins bon score et 1 le meilleur.

- Matériaux de la liste B : conclusion conforme à la réglementation en vigueur au moment de la réalisation du repérage

Les obligations et préconisations sont détaillés dans le paragraphe précédent

RAPPEL :

En cas de présence avérée d'amiante, les démarches réglementaires prévues dans le code du travail et le code de la santé publique doivent être engagées.

1.3. Matériaux et produits repérés ne contenant pas d'amiante



Date du repérage	Matériau	Repérage	Localisation du prélèvement ou du matériau	Présence amiante	Critère	Observation	Réf. photo	N°CC
		---> P (prélèvement): matériau ayant fait l'objet d'une analyse par prélèvement, S: (sondage): matériau associé à un prélèvement; IV (inspection visuelle): autre						
06/03/2017	Faux-plafond (Laine minérale + Feutrine)	P 1	PL - B32 - E03 - P15516	NON	Résultat d'analyse	Matériau présent dans les locaux P15524, P15514, P15516, P15500, P15077, P15060, P15072, P15037, P15039, P15036, P15032, P15043, P15277, P15226, P15243	Photo n° 1	
06/03/2017	Flocage (Flocage)	P 2	PL - B32 - E03 - P15540	NON	Résultat d'analyse	Matériau présent dans le local P15539 et sur poutre dans les locaux P15232 et P15229	Photo n° 2	
06/03/2017	Conduit (Carreaux de plâtre)	P 3	PL - B32 - E03 - P15540 - Conduit, canalisation et équipement intérieur	NON	Résultat d'analyse	Matériau présent dans les locaux P15539, P15405, P15417	Photo n° 3	
06/03/2017	Faux-plafond (Faux-plafond)	P 4	PL - B32 - E03 - P15515	NON	Résultat d'analyse	Matériau présent dans les locaux P15512, P15501, P15012, P15013, P15014, P15016, P15025, P15247, P15248, P15265, P15234, P15235, P15210, P15211, P15200, P15360, P15341, P15344, P15346, P15358, P15351, P15350, P15349, P15348, P15336, P15324, P15309, P15310, P15331, P15330, P15325, P15329, P15323, P15322, P15321, P15327, P15326, P15314, P15320, P15316, P15317, P15319, P03157	Photo n° 4	



Date du repérage	Matériau	Repérage	Localisation du prélèvement ou du matériau	Présence amiante	Critère	Observation	Réf. photo	N°CC
06/03/2017	Calorifugeage (Calorifugeage laine de verre + carton noir + bande plâtre)	P 5	PL - B32 - E-1 - P15421	NON	Résultat d'analyse		Photo n° 5	
06/03/2017	Flocage (Flocage)	P 6	PL - B32 - E-1 - P15405	NON	Résultat d'analyse	Matériau présent dans les locaux P15406, P15402, P15407, P03154, P03156, P03150, P15401, P15400, P15417, P15419, P15420, P15423, P15422, P15421, P15418	Photo n° 6	
06/03/2017	Faux-plafond (Faux-plafond)	P 7	PL - B32 - E-1 - P03141	NON	Résultat d'analyse	Matériau présent dans les locaux P03140, P03143, P03139, P03149, P03147	Photo n° 7	
06/03/2017	Calorifugeage (Calorifugeage laine de verre)	P 8	PL - B32 - E-1 - P15422	NON	Résultat d'analyse	Matériau présent dans les locaux P15419, P15418	Photo n° 8	
06/03/2017	Conduit (Conduit en PVC)	IV 1	PL - B32 - E00 - P15371 - Conduit, canalisation et équipement intérieur	NON	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Matériau présent dans les gaines P15228, P15229, P15230, P15231, P15232, P15233, P15244, P15245, P15246, P15278, P15279, P15280, P15281, P15282, P15283, P15026, P15027, P15028, P15029, P15030, P15031, P15040, P15041, P15042, P15073, P15074, P15075, P15076, P15081, P15538, P03150, P03151, P03152, P03153, P15424, P15425, P15426, P15427	Photo n° 9	



Date du repérage	Matériau	Repérage	Localisation du prélèvement ou du matériau	Présence amiante	Critère	Observation	Réf. photo	N°CC
06/03/2017	Conduit (Conduit métallique)	IV 2	PL - B32 - E00 - P15371 - Conduit, canalisation et équipement intérieur	NON	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Matériau présent dans les gaines P15228, P15229, P15230, P15231, P15232, P15233, P15244, P15245, P15246, P15278, P15279, P15280, P15281, P15282, P15283, P15026, P15027, P15028, P15029, P15030, P15031, P15040, P15041, P15042, P15073, P15074, P15075, P15076, P15081, P15538, P03150, P03151, P03152, P03153, P15424, P15425, P15426, P15427	Photo n° 10	
06/03/2017	Conduit (Conduit - Gaine isolante noire (Type Armaflex))	IV 3	PL - B32 - E00 - P15371 - Conduit, canalisation et équipement intérieur	NON	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Matériau présent dans les gaines P15228, P15229, P15230, P15231, P15232, P15233, P15244, P15245, P15246, P15278, P15279, P15280, P15281, P15282, P15283, P15026, P15027, P15028, P15029, P15030, P15031, P15040, P15041, P15042, P15073, P15074, P15075, P15076, P15081, P15538, P03150, P03151, P03152, P03153, P15424, P15425, P15426, P15427	Photo n° 11	



Date du repérage	Matériau	Repérage	Localisation du prélèvement ou du matériau	Présence amiante	Critère	Observation	Réf. photo	N°CC
06/03/2017	Faux-plafond (Faux-plafond métallique)	IV 4	PL - B32 - E03 - P15513	NON	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Matériau présent dans les locaux P15038, P15002, P15005, P15007, P15010, P15018, P15020, P15022, P15024, P15050, P15052, P15056, P15059, P15067, P15069, P15071, P15033, P15035, P15034, P15272, P15203, P15205, P15207, P15209, P15213, P15215, P15218, P15219, P15250, P15252, P15254, P15256, P15258, P15262, P15263, P15268, P15270, P15274, P15276, P15223, P15236, P15238, P15239, P15240, P15241, P15242, P15342, P15343, P15, P15347, P15352, P15337, P15338, P15339, P15363, P15364, P15365, P15332, P15328, P15311, P15312, P15313, P15315, P15318, P15415	Photo n° 12	
06/03/2017	Faux-plafond (Faux-plafond marqué > 97)	IV 5	PL - B32 - E-1 - P15404	NON	Marquage matériau	Matériau présent dans les locaux P15403, P15413, P15409, P15410, P15411, P15412, P15416, P15414, P03156, P03141, P03138, P03142, P03144, P03146, P03148, P03145	Photo n° 13	

1.4. Zones et Locaux Non Visités nécessitant des investigations complémentaires



Les locaux et zones identifiés dans le tableau ci-dessous, n'ont pu être visités et doivent donc faire l'objet d'investigations complémentaires.

Il appartient au donneur d'ordre ou à son représentant, seule personne à même d'avoir une parfaite connaissance des lieux, de signifier à Bureau Veritas toute omission éventuelle dans l'identification des locaux et zones figurant à un titre ou à un autre dans le présent document et de confier à Bureau Veritas une mission complémentaire de repérage des locaux et zones non visités.

Les obligations réglementaires prévues aux articles R. 1334-15 à R. 1334-18 du code de la santé publique ne sont pas remplies conformément aux dispositions des articles 3 des arrêtés du 12 décembre 2012.

Locaux et ou zones non visités	Motifs de non-visite
PL - B32 - éléments coupe-feu	Prélèvement pouvant nuire à la propriété coupe-feu de l'élément



1.5. Matériaux ou composants nécessitant des investigations approfondies

Sans Objet

2. Objet de la mission

Etablir le repérage en vue de la constitution du dossier technique «amiante».

Ce repérage a pour objectif d'identifier et de localiser les matériaux et produits contenant de l'amiante incorporés dans l'immeuble bâti et susceptibles de libérer des fibres d'amiante en cas d'agression mécanique résultant de l'usage des locaux (chocs et frottements) ou générée à l'occasion d'opérations d'entretien et de maintenance. Il est basé sur le repérage des matériaux et produits des listes A et B mentionnées en annexe 13-9 du code de la santé publique.

3. Textes de référence

Code de la Santé Publique Chapitre IV section 2 – articles R1334-14 à R1334-29-9 et annexe 13-9 selon le Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011 relatif à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis.

Arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage.

Arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante et du risque de dégradation lié à l'environnement ainsi que le contenu du rapport de repérage.

Arrêté du 26 juin 2013 modifiant les arrêtés du 12 décembre 2012 relatifs aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits des listes A et B contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage.

Arrêté du 21 décembre 2012 relatif aux recommandations générales de sécurité et au contenu de la fiche récapitulative du « dossier technique amiante ».

Norme NFX 46-020 : Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis.

4. Méthodologie du diagnostic

La mission de diagnostic est réalisée par un ou des opérateurs de repérage titulaire(s) de la certification de personne dans le domaine de l'amiante.

XAVIER LE CALVEZ est certifié dans le domaine de l'amiante depuis le 07/11/2012 par *Bureau Veritas Certification - 41, chemin des peupliers - BP58 - 69573 DARDILLY CEDEX*, organisme certificateur dans le domaine de l'amiante, accrédité par le COFRAC.

Certificat N° 2513564

Date limite de validité de la certification : 06/11/2017

Plan d'intervention

La bonne accessibilité aux différentes parties de l'immeuble bâti est une condition importante et nécessaire à la qualité du repérage.



La visite de tous les locaux et installations inscrits dans le périmètre de repérage est nécessaire ;

A cette fin, l'opérateur de repérage examine de façon exhaustive toutes les différentes parties de l'immeuble bâti qui constituent le bâtiment et détermine les zones présentant des similitudes d'ouvrage et les zones homogènes.

Le repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante comprend au minimum une inspection visuelle des composants de la construction afin de rechercher et d'identifier les différents matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante.

Cette inspection peut être suivie :

- d'investigations approfondies ou d'investigations complémentaires ;
- de sondages ;
- De prélèvements pour déterminer par analyse, la présence effective d'amiante dans les matériaux et produits préalablement identifiés comme étant susceptibles de contenir de l'amiante.

À chacune de ces étapes, les matériaux et produits sont enregistrés, leurs caractéristiques et leur état de conservation renseignés le cas échéant.

Dans le cas où des locaux, parties de locaux, composants ou parties de composants de la construction restent inaccessibles, les réserves correspondantes ainsi que les investigations complémentaires ou les investigations approfondies nécessaires sont listées dans le présent rapport

En fonction des informations et des moyens dont il dispose (documents, matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante, marquage sur les matériaux), de son jugement personnel et de sa connaissance des matériaux et produits, l'opérateur de repérage peut conclure à la présence ou à l'absence d'amiante.

En cas de doute sur la présence d'amiante (absence d'informations documentaires, produits non identifiés), il effectue un (ou des) prélèvement(s) pour analyses sur les matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante pour conclure.

Phase de prélèvements :

L'opérateur de repérage définit sous sa seule responsabilité en fonction de sa stratégie d'échantillonnage, parmi les matériaux ou produits repérés, ceux qui doivent donner lieu à un ou plusieurs prélèvements ;

Ce nombre de prélèvements représentatif des surfaces considérées est conforme aux prescriptions de l'Annexe A de la norme NF X 46-020.

Les prélèvements sont réalisés par l'opérateur de repérage avec les moyens de protection collective et individuelle mis en œuvre dans le respect des prescriptions réglementaires en vigueur et avec un matériel de prélèvement adapté à l'opération dans des conditions conduisant à une pollution des lieux la plus réduite possible.

L'opérateur de repérage veille à la traçabilité des échantillons prélevés et le conditionnement individuel et sous double emballage étanche à l'air est réalisé sur site.

Ces prélèvements sont transmis pour analyse, à un laboratoire accrédité avec une fiche d'accompagnement reprenant l'identification du prélèvement.

A réception des résultats d'analyse, l'opérateur de repérage veille à la cohérence des résultats.

Le résultat de cette analyse permet d'identifier parmi les matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante ceux qui en contiennent effectivement.

Phase d'analyse d'échantillons :

Les analyses des échantillons de ces matériaux et produits sont réalisées par un organisme accrédité.

Avertissement :

- La recherche des MPCA est réalisée par sondages visuels sur les matériaux accessibles sans sondage destructif (avec prélèvements d'échantillons), selon une méthode d'échantillonnage respectant en cela les prescriptions de la norme NFX 46-020 et des arrêtés du 12 décembre 2012. Cette recherche ne peut cependant être exhaustive compte tenu de la multitude de formes que peut prendre l'amiante et le caractère aléatoire et sporadique de son ajout aux matériaux du bâtiment. Certains MPCA peuvent donc ne pas être mis en évidence par la méthode de recherche par sondages : détermination de zones de similitude d'ouvrage et de zones

homogènes, fréquence de sondage telles que définies par cette norme à l'intérieur de celles-ci, ... Il n'est ainsi pas exclu que certains MPCA puissent être mis en évidence ultérieurement lors d'opérations de travaux, de démolition ou de réhabilitation.

- La mission porte exclusivement sur les bâtiments et locaux dont la liste est détaillée en annexe 1.
- La présente mission ne doit pas être confondue avec celle qui incombe au maître de l'ouvrage en matière de repérage d'amiante avant travaux de démolition au titre de l'article R 1334-22 du Code de la Santé Publique et de l'arrêté correspondant du 26 juin 2013.
- Le présent repérage ne peut être utilisé que dans les limites de la présente mission.

L'ancienneté des matériaux contenant de l'amiante, les diverses agressions qu'ils subissent, peuvent entraîner la dénaturation de ceux-ci et donner lieu à la libération spontanée de fibres d'amiante.

Ainsi des fibres peuvent migrer et polluer un matériau non réputé contenir de l'amiante, se trouvant à proximité du matériau amianté.

L'intervention Bureau Veritas ne prend pas en compte dans le présent repérage, cet effet de pollution éventuelle.

5. Conditions de la réalisation du repérage

Le périmètre de repérage se limite aux zones concernées par le présent diagnostic.

Ensemble des locaux.

Toiture et extérieur



La visite a été effectuée le **06/03/2017** accompagné de : **agent de sécurité de l'hôpital**.

5.1. Informations relatives aux conditions spécifiques du repérage

Conditions d'accès à l'ensemble des locaux, volumes, matériaux à repérer

L'annexe 1 précise les locaux visités



Présence d'une société qualifiée pour effectuer les sondages et/ou démontages : **SANS OBJET**

Présence de la société de maintenance des ascenseurs : **OUI**

Présence de la société de maintenance des installations de chauffage : **SANS OBJET**

Présence d'une personne habilitée à ouvrir les locaux TGBT : **OUI**

5.2. Récolement des données

5.2.1. Documents fournis par le client, disponibles le jour de la visite

Plans et ou documents concernant la construction fournis : **Oui**

Titre	n° de plan	Date
PL_B32_E-1	PL_B32_E-1	21/01/2016
PL_B32_E00	PL_B32_E00	21/12/2015
PL_B32_E01	PL_B32_E01	04/12/2015
PL_B32_E02	PL_B32_E02	20/01/2016
PL_B32_E03	PL_B32_E03	20/01/2016

Anciens rapports de repérage : **Oui**

Numéro de référence du rapport de repérage	Date du rapport	Nom de la société et opérateur de repérage	Objet du repérage
7459055	14/12/2007	ARIA, M. PAUVERT	DTA
070495/02	14/12/2007	ARIA, M. PAUVERT	Intégration au DTA

Date du permis de construire : **Non transmis**

Année de construction : **Non transmis**

date de réhabilitation ou description des modifications : **Sans objet**

destination des locaux :

Nota : Les documents transmis par le client et nécessaires à l'exécution de la mission sont réputés satisfaire aux exigences imposées par les textes réglementaires relatifs à l'amiante.

5.2.2. Conclusion de ces documents

Les résultats antérieurs en matière de recherche d'amiante, communiqués à Bureau Veritas dans le cadre de la présente mission, sont réputés satisfaire aux exigences imposées par les textes en matière de diagnostics et constats.

5.3. Ecart par rapport à la norme et au code de la santé publique

Ces documents ou ces informations, nécessaires à l'opérateur de repérage pour lui permettre de réaliser sa mission dans de bonnes conditions, n'ont pas été transmis par le donneur d'ordre:

- documents relatifs aux produits, matériaux et protections physiques
- date du permis de construire
- année de construction

5.4. Démarches réglementaires en présence de matériaux amiantés

Dans le cadre de la présente mission, **le repérage ne porte que sur les parties rendues accessibles lors de la visite. Cette mission n'est pas une reconnaissance préalable à des travaux de déconstruction, de réhabilitation ou d'extension.**

Il conviendra donc, en cas de travaux, de s'assurer, **par la réalisation d'un diagnostic complémentaire**, de l'absence de ces matériaux dans les parties non accessibles, comme par exemple dans les encoffrements (recherche de présence de produits suspects tel que gaines et conduites en amiante ciment etc...) ou les sous-faces de revêtement de sol, (recherche de présence de produits suspects tels que dalles de sol amiantées etc...).

En cas de présence d'amiante avérée, il est important de se reporter aux informations données ci-après qui précisent les recommandations d'ordre général avec les mesures réglementaires à mettre en œuvre.

Le résultat du repérage doit d'une part être tenu par les propriétaires, à la disposition des occupants des immeubles, des services de l'Etat concernés et des chefs d'établissements, des représentants du personnel et de l'inspection du travail si l'immeuble comporte des locaux de travail, et d'autre part être transmis aux personnes qui entreprennent ou réalisent les travaux en application du code du travail.

En cas de présence de matériaux de type faux plafond, flocage, calorifugeage, une grille d'évaluation est réalisée conformément à la réglementation; si la note obtenue est de 1, il convient d'effectuer un contrôle périodique de l'état de dégradation du matériau dans un délai de 3 ans ; si la note est de 2, il convient d'effectuer des mesures d'empoussièrement afin de déterminer la concentration en fibre d'amiante dans l'air ambiant ; si à l'issue de ces mesures la concentration est $<$ ou $=$ 5 fibres par litre d'air, une nouvelle évaluation de l'état de dégradation doit être effectuée dans un délai de 3 ans, si la note est de 3 ou si les mesures d'empoussièrement révèlent une concentration supérieure à 5 fibres par litre d'air, des travaux de retrait ou de confinement doivent être achevés dans un délai de 36 mois. Mais il est impératif que des mesures appropriées soient mises en œuvre sans délai afin de réduire l'exposition des occupants et de la maintenir au niveau le plus bas possible, et dans tous les cas à un niveau d'empoussièrement inférieur à 5 f/l. Ces mesures peuvent être de diverses natures comme par exemple :

- Nettoyage régulier et rigoureux des locaux concernés (nettoyage humide, aspirateur à filtre absolu) ;
- Pose de bâches, de films destinés à isoler les matériaux ;
- Limitation des interventions de maintenance dans les locaux ;
- Limitation d'accès aux locaux concernés.

Préalablement aux travaux de démolition, même partiels, des travaux de retrait des matériaux amiantés sont obligatoires (sauf lorsqu'ils apportent un plus grand risque pour les travailleurs que si l'amiante ou les matériaux en contenant étaient laissés en place).

L'entreprise de travaux doit rédiger un plan de retrait amiante indiquant notamment son mode opératoire, l'aptitude médicale du personnel, la justification de la formation du personnel au retrait de l'amiante. etc. Les travaux ne pourront débuter qu'un mois après la date de réception du plan de retrait par l'Inspection du Travail, la CRAM, l'OPPBT et la médecine du travail.

Les travailleurs intervenants doivent être titulaires d'une attestation de compétence délivrée par un organisme de formation certifié.



Pour réaliser le retrait de matériaux l'entreprise doit avoir obtenu un certificat de qualification auprès d'un organisme certificateur accrédité.

Tout travailleur dont l'activité professionnelle ne consiste pas à confiner ou retirer de l'amiante, mais dont l'intervention est susceptible de libérer des fibres d'amiante et par voie de conséquence de l'y exposer, entre dans le champ d'application de la sous-section 4 défini à l'article R. 4412-94 tiret 2 du Code du travail et doit bénéficier des mesures de prévention définies aux articles R. 4412-97 à R. 4412-124 et R. 4412-144 à R. 4412-148 du code du travail.

Les travailleurs concernés bénéficient, préalablement à toute activité ou intervention en présence d'amiante, d'une formation à la prévention des risques liés à l'amiante suivant les dispositions de l'Arrêté du 23 février 2012.

Annexe 1. : liste des locaux ou zones visités

La présente liste présente les locaux et /ou zones ayant été inspectés par l'opérateur dans le cadre de la mission confiée à Bureau Veritas.

Il appartient au donneur d'ordre ou à son représentant, seule personne à même d'avoir une parfaite connaissance des lieux, de signifier à Bureau Veritas toute omission, erreur ou incohérence éventuelle dans l'identification des locaux et zones figurant à un titre ou à un autre dans le présent rapport.

BATIMENT	NIVEAU	ZONES OU LOCAUX VISITES	CIRCONSTANCES DE LA VISITE
PL - B32	E-1	P03138	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E-1	P03139	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E-1	P03140	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E-1	P03141	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E-1	P03142	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E-1	P03143	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E-1	P03144	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E-1	P03145	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E-1	P03146	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E-1	P03147	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E-1	P03148	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E-1	P03149	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E-1	P03150	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E-1	P03151	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E-1	P03152	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E-1	P03153	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E-1	P03154	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E-1	P03156	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.

BATIMENT	NIVEAU	ZONES OU LOCAUX VISITES	CIRCONSTANCES DE LA VISITE
PL - B32	E-1	P03157	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E-1	P15400	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E-1	P15401	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E-1	P15402	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E-1	P15403	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E-1	P15404	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E-1	P15405	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E-1	P15406	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E-1	P15407	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E-1	P15408	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E-1	P15409	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E-1	P15410	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E-1	P15411	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E-1	P15412	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E-1	P15413	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E-1	P15414	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E-1	P15415	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E-1	P15416	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E-1	P15417	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E-1	P15418	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E-1	P15419	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E-1	P15420	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E-1	P15421	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.



BATIMENT	NIVEAU	ZONES OU LOCAUX VISITES	CIRCONSTANCES DE LA VISITE
PL - B32	E-1	P15422	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E-1	P15423	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E-1	P15424	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E-1	P15425	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E-1	P15426	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E-1	P15427	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E00	P15309	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E00	P15310	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E00	P15311	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E00	P15312	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E00	P15313	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E00	P15314	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E00	P15315	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E00	P15316	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E00	P15317	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E00	P15318	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E00	P15319	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E00	P15320	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E00	P15321	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E00	P15322	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E00	P15323	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E00	P15324	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E00	P15325	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.



BATIMENT	NIVEAU	ZONES OU LOCAUX VISITES	CIRCONSTANCES DE LA VISITE
PL - B32	E00	P15326	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E00	P15327	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E00	P15328	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E00	P15329	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E00	P15330	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E00	P15331	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E00	P15332	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E00	P15334	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E00	P15335	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E00	P15336	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E00	P15337	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E00	P15338	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E00	P15339	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E00	P15340	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E00	P15341	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E00	P15342	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E00	P15343	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E00	P15344	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E00	P15346	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E00	P15347	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E00	P15348	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E00	P15349	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E00	P15350	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.



BATIMENT	NIVEAU	ZONES OU LOCAUX VISITES	CIRCONSTANCES DE LA VISITE
PL - B32	E00	P15351	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E00	P15352	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E00	P15353	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E00	P15354	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E00	P15355	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E00	P15356	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E00	P15357	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E00	P15358	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E00	P15363	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E00	P15364	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E00	P15365	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E00	P15370	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E00	P15371	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E01	P01432	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E01	P15200	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E01	P15202	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E01	P15203	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E01	P15204	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E01	P15205	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E01	P15206	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E01	P15207	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E01	P15208	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E01	P15209	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.



BATIMENT	NIVEAU	ZONES OU LOCAUX VISITES	CIRCONSTANCES DE LA VISITE
PL - B32	E01	P15210	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E01	P15211	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E01	P15212	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E01	P15213	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E01	P15214	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E01	P15215	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E01	P15216	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E01	P15217	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E01	P15218	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E01	P15219	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E01	P15220	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E01	P15221	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E01	P15222	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E01	P15223	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E01	P15224	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E01	P15225	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E01	P15226	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E01	P15227	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E01	P15228	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E01	P15229	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E01	P15230	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E01	P15231	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E01	P15232	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.



BATIMENT	NIVEAU	ZONES OU LOCAUX VISITES	CIRCONSTANCES DE LA VISITE
PL - B32	E01	P15233	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E01	P15234	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E01	P15235	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E01	P15236	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E01	P15237	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E01	P15238	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E01	P15239	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E01	P15240	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E01	P15241	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E01	P15242	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E01	P15243	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E01	P15244	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E01	P15245	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E01	P15246	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E01	P15247	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E01	P15248	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E01	P15249	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E01	P15250	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E01	P15251	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E01	P15252	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E01	P15253	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E01	P15254	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E01	P15255	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.



BATIMENT	NIVEAU	ZONES OU LOCAUX VISITES	CIRCONSTANCES DE LA VISITE
PL - B32	E01	P15256	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E01	P15257	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E01	P15258	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E01	P15261	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E01	P15262	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E01	P15263	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E01	P15264	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E01	P15265	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E01	P15266	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E01	P15267	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E01	P15268	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E01	P15269	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E01	P15270	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E01	P15271	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E01	P15272	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E01	P15273	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E01	P15274	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E01	P15275	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E01	P15276	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E01	P15277	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E01	P15278	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E01	P15279	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E01	P15280	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.



BATIMENT	NIVEAU	ZONES OU LOCAUX VISITES	CIRCONSTANCES DE LA VISITE
PL - B32	E01	P15281	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E01	P15282	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E01	P15283	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E02	P15000	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E02	P15001	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E02	P15002	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E02	P15003	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E02	P15004	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E02	P15005	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E02	P15006	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E02	P15007	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E02	P15008	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E02	P15009	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E02	P15010	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E02	P15011	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E02	P15012	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E02	P15013	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E02	P15014	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E02	P15016	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E02	P15017	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E02	P15018	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E02	P15019	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E02	P15020	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.



BATIMENT	NIVEAU	ZONES OU LOCAUX VISITES	CIRCONSTANCES DE LA VISITE
PL - B32	E02	P15021	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E02	P15022	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E02	P15023	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E02	P15024	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E02	P15025	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E02	P15026	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E02	P15027	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E02	P15028	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E02	P15029	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E02	P15030	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E02	P15031	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E02	P15032	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E02	P15033	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E02	P15034	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E02	P15035	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E02	P15036	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E02	P15037	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E02	P15038	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E02	P15039	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E02	P15040	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E02	P15041	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E02	P15042	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E02	P15043	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.



BATIMENT	NIVEAU	ZONES OU LOCAUX VISITES	CIRCONSTANCES DE LA VISITE
PL - B32	E02	P15044	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E02	P15045	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E02	P15046	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E02	P15047	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E02	P15048	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E02	P15049	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E02	P15050	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E02	P15051	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E02	P15052	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E02	P15053	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E02	P15054	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E02	P15055	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E02	P15056	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E02	P15057	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E02	P15058	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E02	P15059	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E02	P15060	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E02	P15061	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E02	P15062	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E02	P15063	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E02	P15064	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E02	P15065	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E02	P15066	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.



BATIMENT	NIVEAU	ZONES OU LOCAUX VISITES	CIRCONSTANCES DE LA VISITE
PL - B32	E02	P15067	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E02	P15068	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E02	P15069	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E02	P15070	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E02	P15071	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E02	P15072	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E02	P15073	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E02	P15074	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E02	P15075	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E02	P15076	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E02	P15077	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E02	P15078	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E02	P15079	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E02	P15080	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E02	P15081	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E03	P01430	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E03	P01431	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E03	P15500	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E03	P15501	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E03	P15502	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E03	P15503	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E03	P15504	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E03	P15505	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.



BATIMENT	NIVEAU	ZONES OU LOCAUX VISITES	CIRCONSTANCES DE LA VISITE
PL - B32	E03	P15506	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E03	P15507	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E03	P15508	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E03	P15509	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E03	P15510	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E03	P15511	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E03	P15512	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E03	P15513	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E03	P15514	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E03	P15515	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E03	P15516	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E03	P15517	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E03	P15518	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E03	P15519	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E03	P15520	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E03	P15521	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E03	P15522	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E03	P15523	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E03	P15524	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E03	P15525	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E03	P15526	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E03	P15527	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E03	P15528	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.



BATIMENT	NIVEAU	ZONES OU LOCAUX VISITES	CIRCONSTANCES DE LA VISITE
PL - B32	E03	P15529	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E03	P15530	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E03	P15531	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E03	P15532	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E03	P15533	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E03	P15534	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E03	P15535	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E03	P15536	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E03	P15537	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E03	P15538	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E03	P15539	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	E03	P15540	Locaux encore occupés avec présence de meubles et de matériel.
PL - B32	Exterieur		
PL - B32	Toiture		
PL - B32	éléments coupe-feu		



Annexe 2. : composants de la construction identifiés

En conclusion du rapport, figure la liste des matériaux déclarés amiantés ou non par l'opérateur.
Le tableau ci-dessous indique les autres composants identifiés lors de sa visite

Sans objet



Annexe 3. : repérage des matériaux, matériaux, prélèvements et investigations

Les documents, fournis dans cette annexe sont la traduction visuelle des constats effectués en tête de rapport.

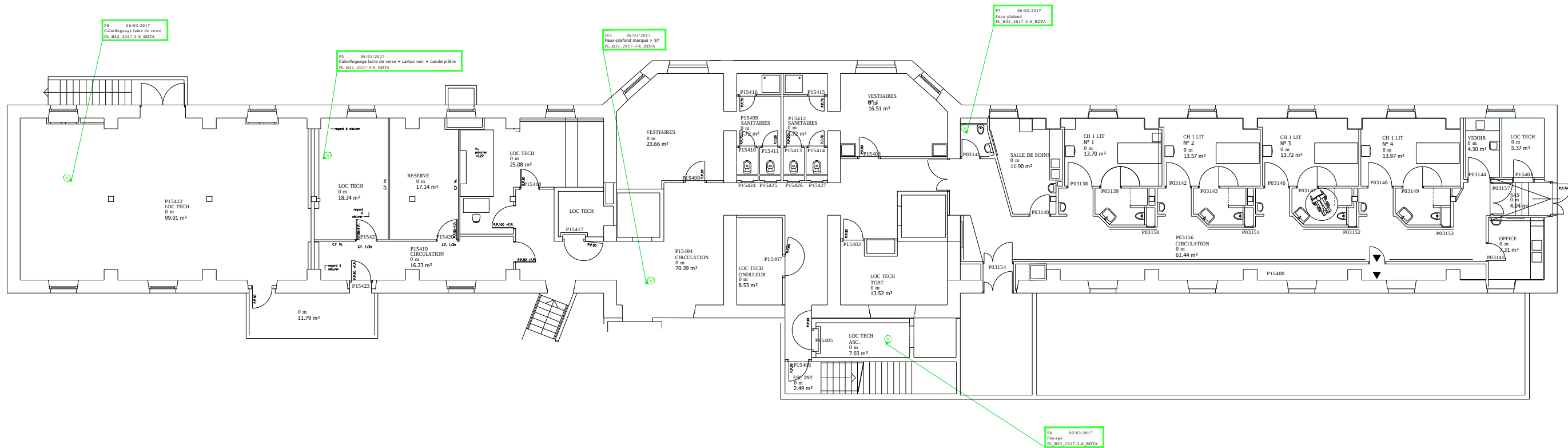
Remarque : P : emplacement du prélèvement
SP : sondage associé au prélèvement
IV : emplacement de l'inspection visuelle
SIV : sondage associé à l'inspection visuelle

ANNEXE

REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE LOCALISATION DES PRELEVEMENTS & DES INVESTIGATIONS APPROFONDIES

(DOSSIERS PLANS ET PHOTOS)

[cette annexe comporte 1 + 8 page(s)]



LEGENDE AMIANTE

- A POINT PRELEVEMENT POSITIF
- N POINT PRELEVEMENT NEGATIF
- P5 POINT PRELEVEMENT N° 5
- IV6 INSPECTION VISUELLE N° 6
- AS11 SIMILAIRE AU PRELEVEMENT POSITIF P11
- NS11 SIMILAIRE AU PRELEVEMENT NEGATIF P1
- ASIV1 SIMILAIRE A L'INSPECTION VISUELLE POSITIVE IV1
- NSIV2 SIMILAIRE A L'INSPECTION VISUELLE NEGATIVE IV

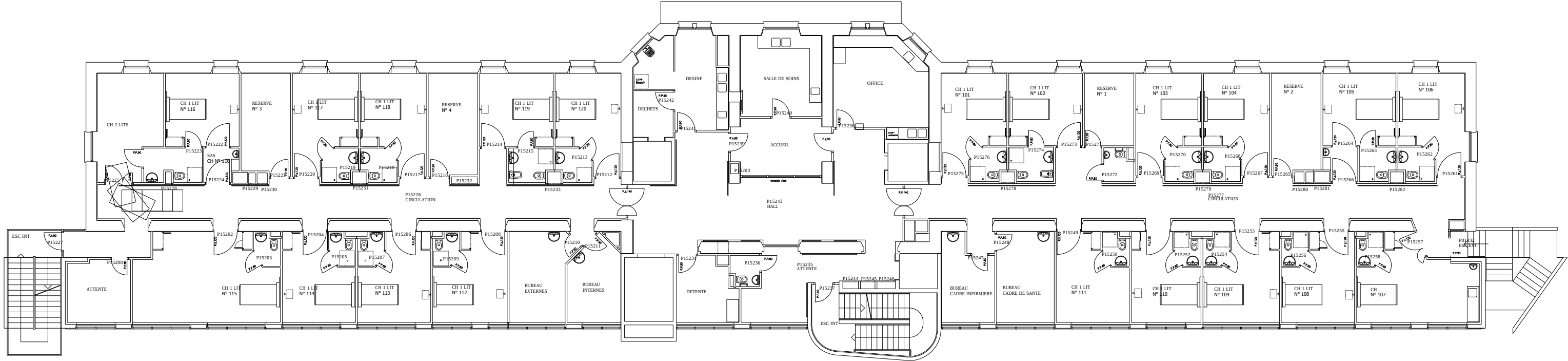
MATERIAUX ET PRODUITS AMIANTES

C.H.U. DE RENNES
Direction du Plan et des Travaux

PLAN EXISTANT AMIANTE
PAVILLON POINTEAU



27/04/2017	N° Fichier PL_B32_E00_AMI	Rez de Chaussée	Ech. 1/200è	-
------------	---------------------------	-----------------	-------------	---



LEGENDE AMIANTE

A

POINT PRELEVEMENT POSITIF

P5

POINT PRELEVEMENT N° 5

AS11

SIMILAIRE AU PRELEVEMENT POSITIF P11

AS1V1

SIMILAIRE A L'INSPECTION VISUELLE POSITIVE IV1

N

POINT PRELEVEMENT NEGATIF

IV6

INSPECTION VISUELLE N° 6

NS11

SIMILAIRE AU PRELEVEMENT NEGATIF P1

NS1V2

SIMILAIRE A L'INSPECTION VISUELLE NEGATIVE IV

MATERIAUX ET PRODUITS AMIANTES

C.H.U. DE RENNES

Direction du Plan et des Travaux

PLAN EXISTANT AMIANTE

PAVILLON POINTEAU

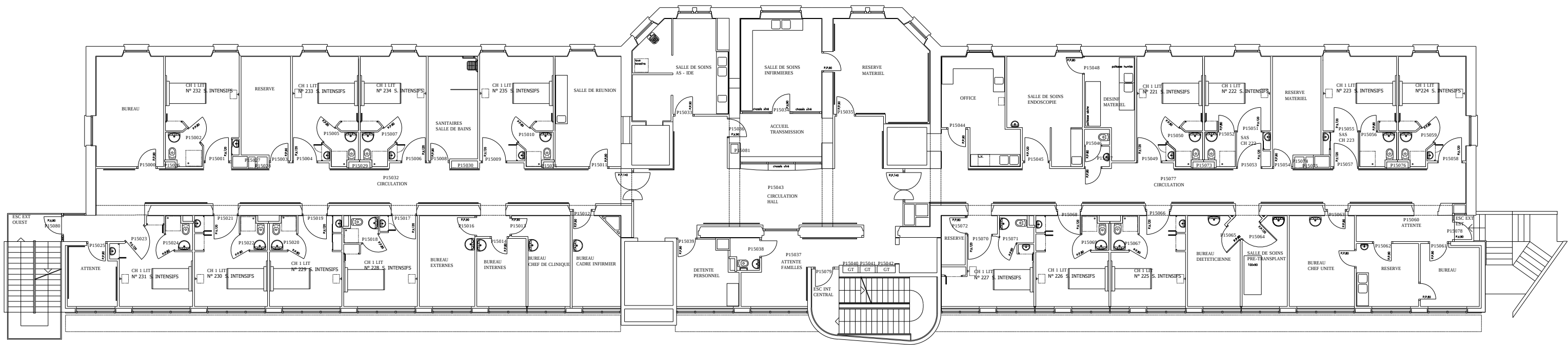
27/04/2017

N° Fichier PL_B32_E01_AMI

1er Etage

Ech. 1/200è

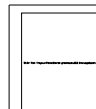
-



LEGENDE AMIANTE

- | | |
|--|---|
|  POINT PRELEVEMENT POSITIF |  POINT PRELEVEMENT NEGATIF |
|  POINT PRELEVEMENT N° 5 |  INSPECTION VISUELLE N° 6 |
|  SIMILAIRE AU PRELEVEMENT POSITIF P11 |  SIMILAIRE AU PRELEVEMENT NEGATIF P1 |
|  SIMILAIRE A L'INSPECTION VISUELLE POSITIVE IV1 |  SIMILAIRE A L'INSPECTION VISUELLE NEGATIVE IV |

MATERIAUX ET PRODUITS AMIANTES

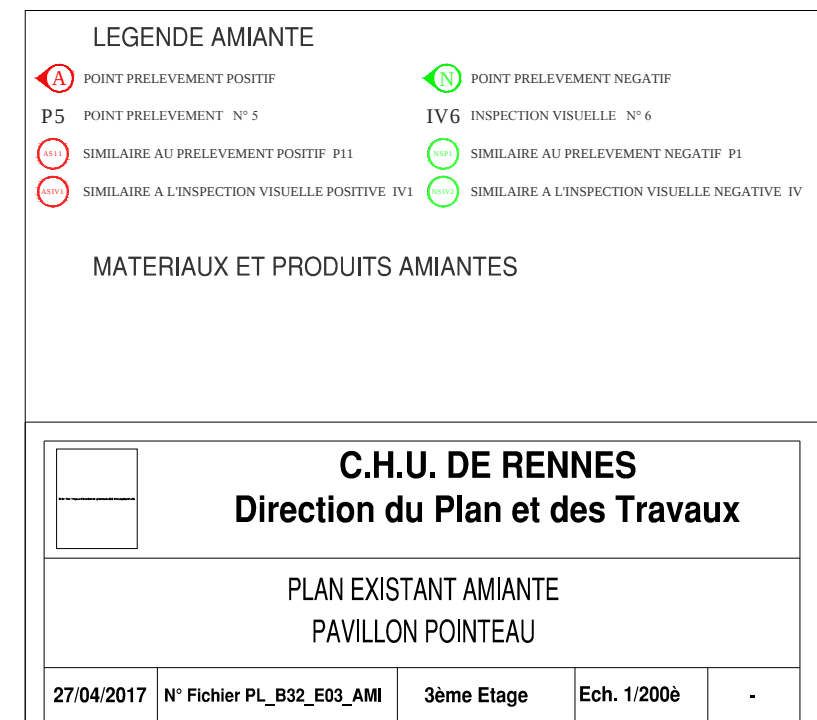


C.H.U. DE RENNES

Direction du Plan et des Travaux

PLAN EXISTANT AMIANTE

PAVILLON POINTEAU





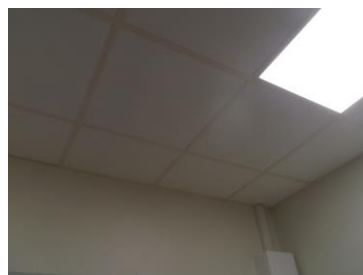
P 1: PL - B32 - E03 - P15516 - Faux-plafond - Photo n° 1



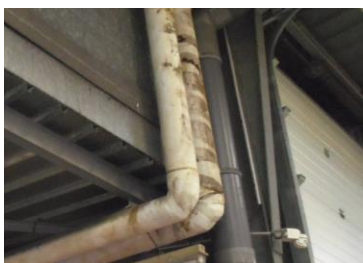
P 2: PL - B32 - E03 - P15540 - Flocage - Photo n° 2



P 3: PL - B32 - E03 - P15540 - Conduit - Photo n° 3



P 4: PL - B32 - E03 - P15515 - Faux-plafond - Photo n° 4



P 5: PL - B32 - E-1 - P15421 - Calorifugeage - Photo n° 5

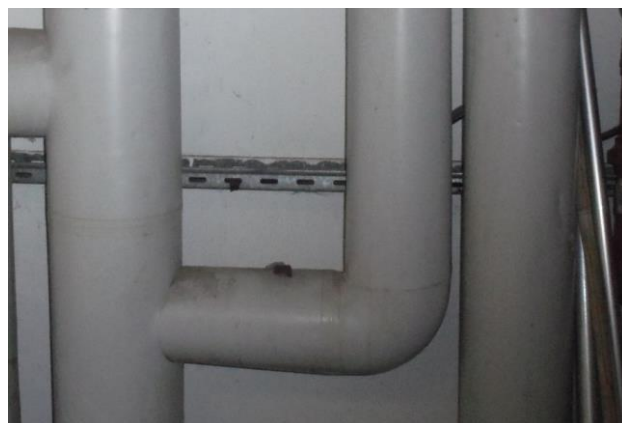


P 6: PL - B32 - E-1 - P15405 - Flocage - Photo n° 6





P 7: PL - B32 - E-1 - P03141 - Faux-plafond - Photo n° 7



P 8: PL - B32 - E-1 - P15422 - Calorifugeage - Photo n° 8



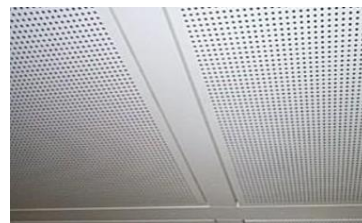
IV 1: PL - B32 - E00 - P15371 - Conduit - Photo n° 9



IV 2: PL - B32 - E00 - P15371 - Conduit - Photo n° 10



IV 3: PL - B32 - E00 - P15371 - Conduit - Photo n° 11



IV 4: PL - B32 - E03 - P15513 - Faux-plafond - Photo n° 12





IV 5: PL - B32 - E-1 - P15404 - Faux-plafond - Photo n° 13





Annexe 4. : attestation(s) et certificat(s)

ANNEXE

ATTESTATION(S) ET CERTIFICAT(S)

[cette annexe comporte 1 + 4 page(s)]



Attestation d'assurance :



ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous, soussignés **MSIG Insurance Europe AG**, Succursale en France, sis 65 Rue de la Victoire – 75009 PARIS – certifions par la présente que la Société :

BUREAU VERITAS SERVICES France SAS
66 rue de Villiers
92300 LEVALLOIS-PERRET

a souscrit auprès de notre Compagnie, pour le compte de sa filiale :

Bureau Veritas Exploitation SAS
66 Rue de Villiers
92300 LEVALLOIS-PERRET

un contrat d'assurance de **RESPONSABILITE CIVILE** portant le numéro F210.16.0414.

Ce contrat a pour objet de garantir les conséquences pécuniaires de la **RESPONSABILITE CIVILE** pouvant incomber à l'Assuré en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers dans le cadre de ses activités de diagnostic amiante tels que :

- Diagnostic réglementaire avant travaux ou démolition
- Assistance technique pour travaux de traitement de l'amiante
- Repérage amiante (intégration au DTA ou DT parties privatives)
- Repérage amiante avant/après travaux ou démolition
- Réalisation ou mise à jour du dossier amiante
- Examen visuel après travaux de désamiantage
- Mesures de la concentration des fibres d'amiante dans l'air des immeubles bâtis
- Prélèvement et analyse d'eau afin de rechercher la présence d'amiante en suspension
- Analyse d'échantillons prélevés par l'Assuré
- Mesures d'exposition à l'amiante des travailleurs à leurs postes de travail
- Vérification périodique de l'état de conservation des matériaux contenant de l'amiante dans les bâtiments
- Diagnostic amiante réglementaire de transaction
- Diagnostic amiante sur équipements industriels
- Diagnostic portant sur la gestion des déchets issus de la démolition de catégories de bâtiments (décret 2011-610 du 31 mars 2011) : concernant cette dernière mission il est précisé que les garanties s'appliquent y compris lorsque la mission porte sur des démolitions ne comportant pas de déchets amiantés

Mais également analyses et/ou prélèvements d'échantillons, missions de recherche d'amiante, conseil en performance énergétique et/ou toutes missions connexes d'assistance technique et/ou de conseil découlant des missions de diagnostics ci-dessus et y compris les estimations financières liées aux propositions de solutions techniques formulées par l'Assuré.

MONTANTS DE GARANTIES

RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION :

Tous dommages confondus (dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non), **par sinistre**

1 000 000 EUR

MSIG Insurance Europe AG
Succursale en France
65 Rue de la Victoire
75009 Paris
Tel: +33(0)1 40 67 42 42
Fax: +33(0)1 40 67 12 34

RCS Paris 753143882, APE 6512 Z
Siège social: An den Dominikanern 11-27
50668 Cologne
Allemagne

Attestation d'assurance :



RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE PENDANT ET/OU APRES PRESTATION :

Tous dommages confondus (dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non), **par année d'assurance**..... **1 000 000 EUR**

La présente attestation valable du 01/01/2017 au 31/12/2017 à minuit, est délivrée, sous réserve du paiement de la prime d'assurance, pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager la Compagnie au-delà des clauses, termes et conditions du contrat auxquels elle se réfère.

Paris, le 4 janvier 2017

MSIG Insurance Europe AG
65, rue de la Victoire - 75009 Paris
Tél : 01 40 67 42 42 - Fax : 01 40 67 12 34
RCS Paris 753143882 APE 6512Z

MSIG Insurance Europe AG
Succursale en France
65 Rue de la Victoire
75009 Paris
Tel: +33(0)1 40 67 42 42
Fax: +33(0)1 40 67 12 34

RCS Paris 753143882, APE 6512 Z
Siège social: An den Dominkanern 11-27
50668 Cologne
Allemagne



Attestation sur l'honneur :



ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné Xavier LE-CALVEZ, agissant en tant que diagnostiqueur, au nom et pour le compte de BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS, ayant son siège 66, rue de Villiers 92300 LEVALLOIS PERRET,

Atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L 271-6 du code de la Construction et de l'habitation.

J'atteste également disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des constats et diagnostics composant le dossier.

Conformément à l'exigence de l'article R 271-3 du même code, j'atteste n'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance, ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à moi, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir le présent diagnostic.

En complément de cette attestation sur l'honneur, je joins mes états de compétence validés par la certification, ainsi que mon attestation d'assurance.

Fait à Aix en Provence, le 03/01/2017

Xavier LE-CALVEZ

Bureau Veritas Exploitation SAS
Tél : +33 (0)1 55 24 80 89
Fax : +33 (0)1 55 24 80 88

66 Rue de Villiers 92300 Levallois-
Perret - France

Société par Actions Simplifiée au
capital de 36,315,050 euros
RCS Nanterre 790 184 675

www.bureauveritas.fr



Certificat(s) :

BUREAU VERITAS Certification			
Certificat Attribué à Monsieur Xavier LE CALVEZ			
Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code la Construction et de l'Habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité.			
DOMAINES TECHNIQUES			
	Références des arrêtés	Date de Certification originale	Validité du certificat
Amiante	Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification	07/11/2012	06/11/2017
DPE avec mention	Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification	03/04/2013	02/04/2018
Electricité	Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification	16/10/2013	15/10/2018
Gaz	Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification	22/01/2013	21/01/2018
Plomb sans mention	Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification	12/10/2012	11/10/2017
Termites métropole	Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification	12/10/2012	11/10/2017

La validité du certificat peut être vérifiée en se connectant sur le site : www.bureauveritas.fr/certification-diag

MIXTE
FSC® C021765

Date : 19/11/2013
Numéro de certificat : 2513564

Jacques MATILLON
Directeur Général

Plo [signature]

BUREAU EN CHARGE : Bureau Veritas Certification France – 60, avenue du Général de Gaulle – 92046 Paris La Défense
BUREAU EMETTEUR : Bureau Veritas Certification France – 41, chemin des Peupliers – BP 58 – 69573 Dardilly Codex

cofrac
CERTIFICATION
DE PERSONNES
ACCREDITATION
N°4-0087
portée disponible
sur www.cofrac.fr



Annexe 5. : procès-verbal du laboratoire d'analyse d'échantillons

ANNEXE

PROCES-VERBAL DU LABORATOIRE D'ANALYSE D'ECHANTILLONS

[cette annexe comporte 1 + 2 page(s)]



CARSO - LABORATOIRE SANTÉ ENVIRONNEMENT HYGIÈNE DE LYON

Laboratoire Agréé pour les analyses d'eaux par le Ministère de la Santé

Département Amiante
4, avenue Jean Moulin - CS 30228
69633 VENISSIEUX CEDEX
Tél.: (33) 04 72 76 16 39
Fax: (33) 04 78 72 00 67

RAPPORT D'ANALYSE

RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE ET DE FCR DANS LES MATERIAUX

Accréditation
NF 14001
PORTÉE
dépendante sur
volume d'essai



Edité le 23/03/2017
15:35:37

Tél client : 0642443122

BUREAU VERITAS EXPLOITATION
1/3 rue Maillard de la Gourmerie
CS 63901
35039 RENNES CEDEX
FRANCE

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

Identification Dossier CARSO **AMI17-4027**
Identification Dossier Client 1510797476/7015347/PL_B32
Contrat AMIC17-3
Réceptionné le 22/03/2017
Site Non communiqué

Nombre d'échantillon(s) du dossier : 8
Nombre d'échantillon(s) approuvé(s) : 8

Approuvé par : **Esther CHENAWER**

Echantillon	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Nombre Préparation	Résultats	Constat
AM H 703-8682-1	7015347 - P1 - 1/8 P 15514 Faux plafond	Bouffe fibreuse jaune + peinture blanche indissociables	META	1	NEGATIF -	#
AM H 703-8683-1	7015347 - P2 - 2/8 P 15540 Floage	Matériau floconneux blanc + poussières indissociables	META	1	NEGATIF -	#
AM H 703-8684-1	7015347 - P3 - 3/8 P 15540 Panneaux collés	Matériau granuleux dur blanc + peinture blanche indissociables	META	1	NEGATIF -	#
AM H 703-8685-1	7015347 - P4 - 4/8 P 15516 Faux plafond	Matériau fibre-granuleux beige + peinture blanche indissociables	META	1	NEGATIF -	#
AM H 703-8686-1	7015347 - P5 - 5/8 P 15421 Calorifuge + carton noir + bande plâtrée	Bouffe fibreuse jaune + enlèvement beige + matériau bitumineux indissociables	META	1	NEGATIF -	#
AM H 703-8687-1	7015347 - P6 - 6/8 P 15405 Floage	Matériau floconneux blanc + poussières indissociables	META	1	NEGATIF -	#
AM H 703-8688-1	7015347 - P7 - 7/8 P03141 Faux plafond	Bouffe fibreuse jaune + peinture blanche indissociables	META	1	NEGATIF -	#
AM H 703-8689-1	7015347 - P8 - 8/8 P 15422 Calorifuge	Bouffe fibreuse jaune + poussières indissociables	META	1	NEGATIF -	#

META: Microscopie Electronique à Transmission Analytique réalisée selon méthode interne MAM-004 et NF X43-050

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Page 1 / 2

Société par actions simplifiée au capital de 2 283 622,30 € - RCS Lyon B 410 545 313 - SIRET 410 545 313 00042 - APE 7120B - N° TVA: FR 82 410 545 313
Siège social et laboratoire : 4, avenue Jean Moulin - CS 30228 - 69633 VENISSIEUX CEDEX - Tél.: (33) 04 72 76 16 39 - Fax: (33) 04 78 72 35 03
Site web : www.groutpecarso.com - e-mail : carso@groutpecarso.com



CARSO - LABORATOIRE SANTÉ ENVIRONNEMENT HYGIÈNE DE LYON

Laboratoire Agréé pour les analyses d'eaux par le Ministère de la Santé

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Esther CHENAVIER
Coordinatrice de Laboratoire

Page 2 / 2

Société par action simplifiée au capital de 2 283 622,30 € - RCS Lyon B 410 545 313 - SIRET 410 545 313 00042 - APE 1208 - N° TVA: FR 82 410 545 313
Siège social et laboratoire : 4, avenue Jean Moulin - CS 30226 - 69653 VENSISSEUX CEDEX - Tél : (33) 04 72 76 16 16 - Fax : (33) 04 78 72 35 03
Site web : www.grotpecarso.com - e-mail : carso@grotpecarso.com



Annexe 6. : copie(s) de(s) rapport(s) antérieur(s)

ANNEXE

COPIE(S) DE(S) RAPPORT(S) ANTERIEUR(S)

[cette annexe comporte 1 + 0 page(s)]

*RAPPORTS DISPONIBLES AUPRES DU CLIENT
ANNEXE SANS OBJET*